

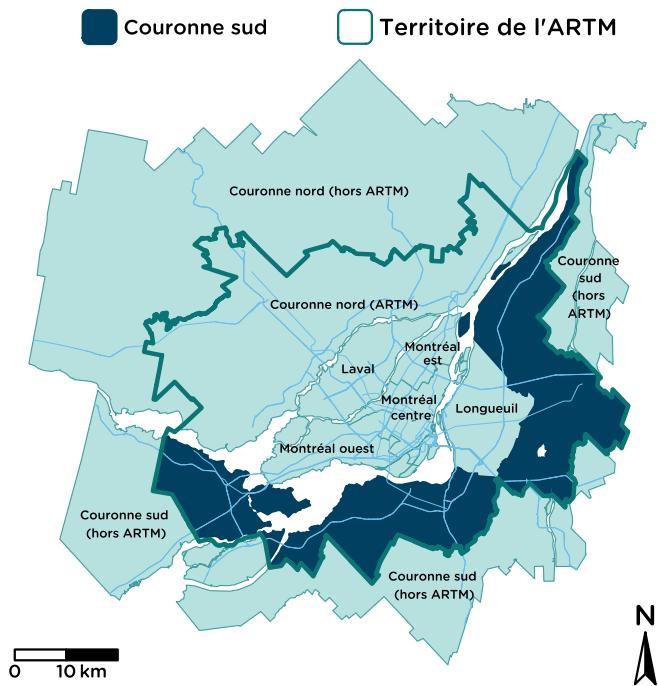
Résultats par secteur géographique - Couronne sud

Quelques mots sur l'enquête métropolitaine 2023 Perspectives mobilité

L'enquête a été réalisée à l'automne 2023 du 6 septembre au 16 décembre. Se déroulant tous les 5 ans, l'édition 2023 est le premier portrait de la mobilité postpandémique.

Ce document est destiné à brosser un portrait de la mobilité en 2023 et décrire l'évolution des comportements de mobilité entre 2013, 2018 et 2023 des résidents de la couronne sud, ainsi que les personnes qui y travaillent. Les résultats ne se limitent pas à l'analyse des déplacements, mais mettent aussi en contexte l'évolution démographique et certaines caractéristiques liées à l'emploi. Le secteur étudié, identifié en bleu marin sur la carte, inclut les villes de Beauharnois, Beloeil, Calixa-Lavallée, Candiac, Carignan, Chambly, Châteauguay, Contrecoeur, Delson, Hudson, Île Cadieux, Île Perrot, La Prairie, Les Cèdres, McMasterville, Mercier, Mont-Saint-Hilaire, Notre Dame de L'Île Perrot, OtterburnPark, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Sainte-Julie, Saint-Isidore, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Lazare, Saint-Mathias-de-Beloeil, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Terrebonne, Vaudreuil, Varennes, Vaudreuil Dorion, Vaudreuil sur le Lac et Verchères.

Les résultats présentés sont pour la totalité de la zone bleue marin, et non pas uniquement la couronne sud-centre.



Portrait de la population

La population¹ de la couronne sud représente 13 % de la population du territoire de l'ARTM. Elle s'élève à 537 500 personnes et 211 700 ménages en 2023, correspondant à des augmentations de respectivement 8 % et 9 % par rapport à 2018. En comparaison, les augmentations sont de respectivement 5 % et 6 % pour l'ensemble du territoire de l'ARTM.

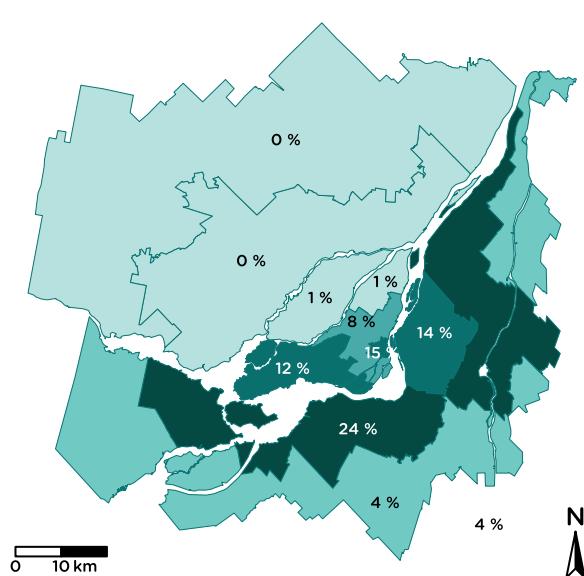
¹Ce portrait s'appuie sur les données de population et de ménages établies selon la pondération basée sur le recensement de 2021 de Statistique Canada.

Travail

Selon lieu de domicile

Parmi les résidents de la couronne sud, 49 % soit 262 700 sont des travailleurs, dont 91 % à temps plein. La carte suivante montre la répartition des lieux de travail des résidents de la couronne sud en 2023. À noter que 13 % des travailleurs n'ont pas de lieu de travail fixe hors domicile en 2023 (11 % en 2018) et que 5 % n'ont pas fourni la localisation de leur emploi.

Lieu de travail des résidents de la couronne sud



53 % des travailleurs résidant sur la couronne sud ont un emploi qui est compatible au moins en partie avec le télétravail. Bien que les tâches aient toujours été compatibles avec le télétravail, la pandémie a fait en sorte que les personnes le pratiquent plus. Ceci est visible si l'on regarde la proportion de travailleurs à temps plein effectuant au moins un déplacement pour le travail, qui est passée de 82 % en 2018 à 57 % en 2023 sur un jour moyen de semaine - voir le tableau ci-dessous.

Pourcentage de travailleurs temps plein résidant sur la couronne sud, effectuant au moins un déplacement pour le travail

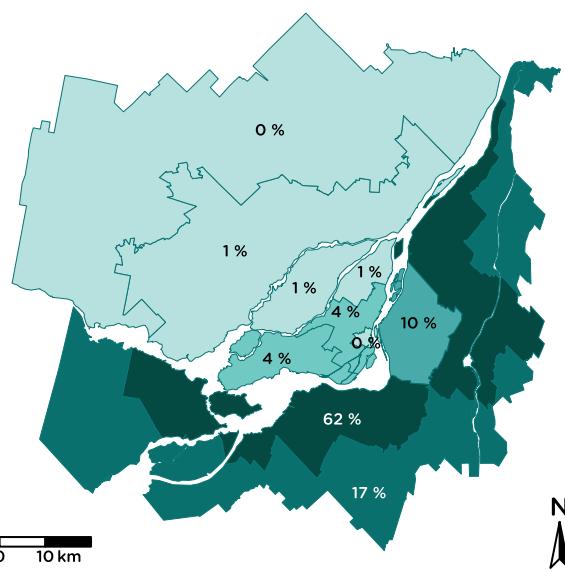
Année	L-V	L	Ma	Me	J	V
2013	81 %	80 %	83 %	83 %	84 %	77 %
2018	82 %	82 %	83 %	83 %	84 %	80 %
2023	57 %	54 %	59 %	61 %	60 %	50 %
Territoire ARTM	55 %	52 %	58 %	60 %	60 %	47 %
2023						

²Répartition des déplacements du mode considéré parmi tous les déplacements réalisés.

Selon le lieu de travail

La couronne sud compte 100 600 emplois, dont 62 % sont occupés par des travailleurs qui habitent également sur la couronne nord. La carte suivante illustre la répartition des régions de domicile des travailleurs de la couronne sud.

Domicile des travailleurs de la couronne sud

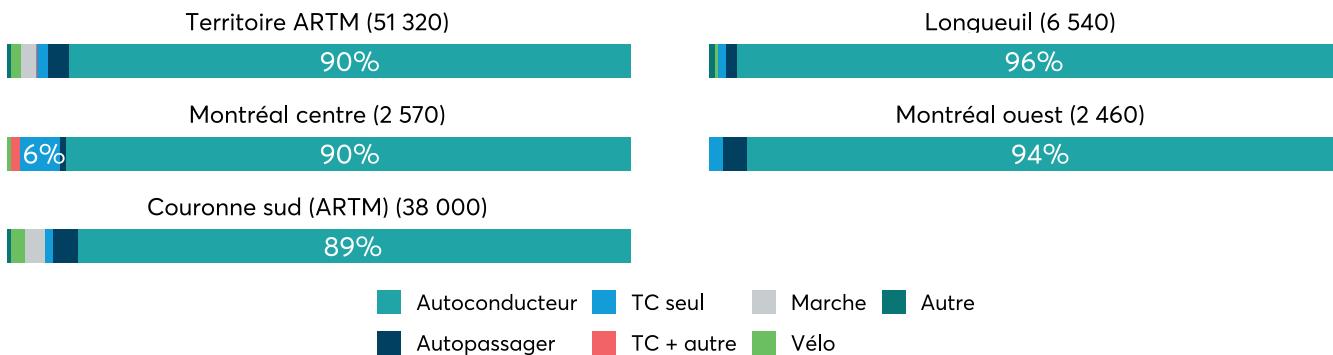


La compatibilité des emplois de la couronne sud au télétravail s'élève à 35 %, inférieur aux 53 % de compatibilité des résidents. En conséquence le pourcentage de travailleurs effectuant au moins un déplacement pour le travail un jour moyen de semaine est plus élevé que pour les résidents (72 % contre 56 %).



En contraste avec d'autres régions, les parts modales² des déplacements domicile-travail des travailleurs à temps plein varient peu selon la région de domicile des travailleurs de la couronne sud (graphique page suivante). La vaste majorité (89 % à 96 %) se rendent en auto.

Part modale des déplacements domicile-travail à destination de la couronne sud selon le lieu de domicile*



*La valeur entre parenthèses (n) représente le nombre de travailleurs effectuant un déplacement entre leur domicile et leur travail un jour moyen de semaine.

Les déplacements - tous motifs

Les 379 000 personnes résidant sur la couronne sud qui se déplacent représentent 13 % des résidents du territoire de l'ARTM effectuant au moins un déplacement sur un jour moyen de semaine. Elles réalisent 1 044 200 déplacements par jour, soit environ 13 % de tous les déplacements.

Baisse des déplacements

La proportion de personnes effectuant au moins un déplacement sur un jour moyen de semaine a diminué, passant de 84 % à 74 % entre 2018 et 2023. Le nombre de déplacements quotidiens est resté relativement stable, passant de 1 032 300 à 1 044 200 en 2023. Une baisse est visible pour le nombre de déplacements effectués entre 6h et 9h passant de 274 800 à 260 800 (-5 %). La stabilité relative sur 24h est due à la croissance de la population qui adoucit l'effet de croissance de la non-mobilité, tandis que la baisse plus marquée en pointe matinale s'explique en grande partie par le télétravail.

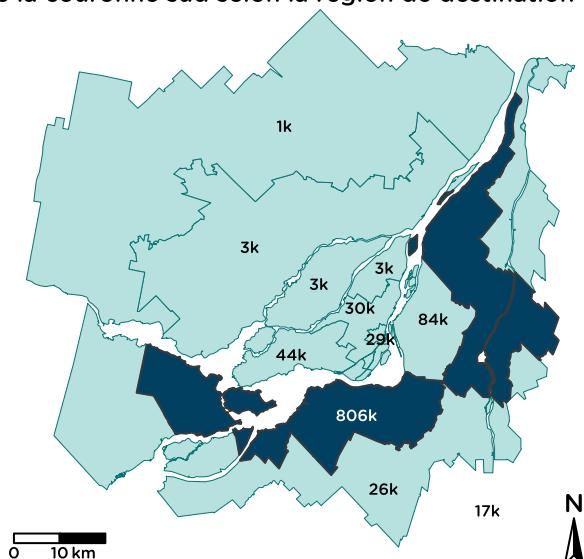
Destination des déplacements

La carte suivante illustre le volume de déplacements tous motifs réalisés par les résidents de la couronne sud selon la destination.

59 % des déplacements ont lieu à l'intérieur de la couronne sud (origine et destination dans le secteur).

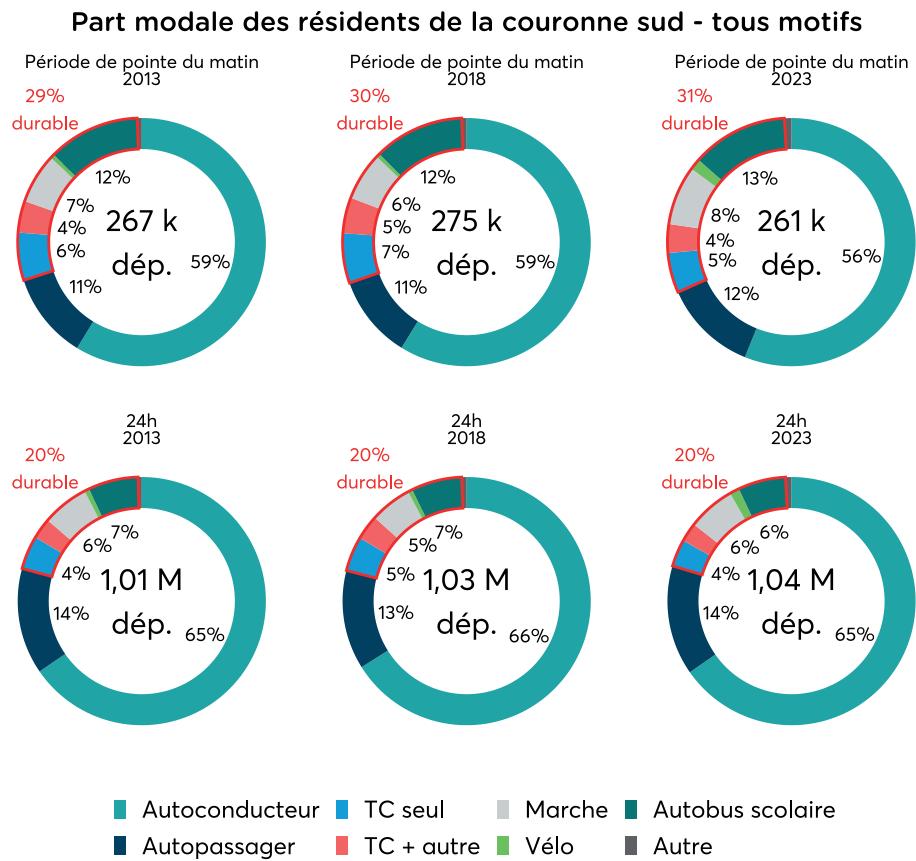


Déplacements quotidiens des résidents de la couronne sud selon la région de destination



Modes de déplacement

Sur la couronne sud, les parts modales sont plutôt stables pour tous les modes, avec une baisse de la part des transports en commun et une légère augmentation des modes actifs. La part des modes durables (transports en commun, scolaire et actifs) est restée stable et atteint 20 % sur 24h, en 2023.



Distances

Les déplacements sont moins longs en termes de distance. Sur la couronne sud, la distance moyenne des déplacements passe de 11 km à 9,9 km entre 2018 et 2023.

Distances moyennes³ par déplacement en 2023 (km)

Mode	Couronne sud 2018	Couronne sud 2023	Territoire ARTM 2023
Tous	11	9,9	6,7
Autoconducteur	11,9	10,6	8,2
Autopassager	8	8,3	6,2
TC seul	18,9	17,5	7,3
TC + autre	23,1	24,2	18,2
Marche	0,7	0,8	0,8
Vélo	2,7	2,3	2,9
Autobus scolaire	6,4	6,7	5,3
Autre	13,1	12	7,1

³Les distances sont calculées à vol d'oiseau, et les déplacements avec l'origine ou destination à plus de 20km des limites du territoire de l'enquête sont exclus.

Bien qu'il y ait une augmentation des modes actifs, ce mode est utilisé sur des distances plus courtes (voir le tableau précédent). La part modale de l'auto, calculée selon la distance parcourue, a augmenté pour atteindre 82 %. On constate que les distances moyennes par déplacement sont supérieures pour les résidents de la couronne sud en comparaison du territoire, à l'exception des modes actifs où les distances moyennes sont les mêmes.

Total de km parcourus (personnes-kilomètre) sur 24h⁴, répartition modale selon la distance (%)

Mode	2013	2018	2023
Autoconducteur	7 027 k (69 %)	7 922 k (71 %)	7 164 k (70 %)
Autopassager	1 103 k (11 %)	1 047 k (9 %)	1 217 k (12 %)
TC seul	850 k (8 %)	883 k (8 %)	645 k (6 %)
TC + autre	656 k (6 %)	774 k (7 %)	629 k (6 %)
Marche	42 k (0 %)	40 k (0 %)	54 k (1 %)
Vélo	14 k (0 %)	16 k (0 %)	30 k (0 %)
Autobus scolaire	376 k (4 %)	433 k (4 %)	431 k (4 %)
Autre	59 k (1 %)	82 k (1 %)	85 k (1 %)
Total	10 127 k (100 %)	11 197 k (100 %)	10 254 k (100 %)

48 % des déplacements effectués par les résidents de la couronne sud font moins de 5 km à vol d'oiseau et 36 % des personnes qui se déplacent effectuent tous leurs déplacements sous le seuil de 5 km. En comparaison, sur le territoire de l'ARTM il s'agit de 59 % des déplacements et 46 % des personnes qui se déplacent, qui restent sous la barre des 5 km pour l'ensemble de leurs déplacements.

⁴Les distances sont calculées à vol d'oiseau, et les déplacements avec l'origine ou destination à plus de 20km des limites du territoire de l'enquête sont exclus.